

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

# JOURNAL

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE

## ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

ALLEMAGNE. — *Francfort, 14 août.*

On écrit de Vienne, le 21 juillet :

L'apparition de la duchesse de Berry dans cette capitale avec le comte son époux, ainsi que son départ assez précipité, ont fait beaucoup de sensation. L'empereur, d'accord avec les membres de la branche aînée des Bourbons, aurait pris des mesures pour venir à leur secours dans la triste situation où ils se trouvent, mais en leur imposant, toutefois, certaines obligations; elles auraient pour objet, dans l'intérêt de la duchesse et de son fils, de ne pas laisser dissiper les subsides qui leur sont destinés par leurs partisans légitimistes en France, sur l'activité desquels ils ont trop compté jusqu'à présent. Cette mesure pourrait bien rendre muette plus d'une feuille légitimiste qui se publie en France. (M. de Sou.)

Du 15. — Voici comment le correspondant de la *Gazette d'Augsbourg* s'explique sur la convocation des états-généraux de Hollande, annoncée par lui :

« La France et l'Angleterre appuient fortement les réclamations de la Belgique, tant en ce qui concerne l'arriéré de la dette depuis 1831, que quant à sa répartition inégale, qu'elles soutiennent être le résultat de données erronées. Quant au territoire, si la Hollande veut sincèrement un arrangement, elle abandonnera quelque chose sur ce point afin d'obtenir de meilleures conditions en matière de finance, mais on ne peut répondre que les puissances du Nord et la confédération admettront cette solution d'une question de la plus haute importance stratégique. Les conférences seront donc sans résultat et on restera dans le *statu quo*. La convocation des états généraux a lieu pour leur dire en quelque sorte: Voyez, on veut nous imposer des conditions qui sont funestes à nos finances, et attentatoires à notre honneur: pouvons-nous faire plus que d'admettre le traité de 1831 et de rejeter toute concession ultérieure? »

Le gouvernement hollandais parviendra ainsi à son but, il sortira de la fausse position où il avait été placé lors du dernier budget, quand il dut réclamer de nouveaux subsides de la nation, mais en réalité il n'aura fait aucun pas en avant et n'aura renoncé à rien à son espoir de récupérer les provinces méridionales. Ce sera donc qu'une crise financière, qui est du reste, tôt ou tard inévitable, et une manifestation de la volonté du pays qui en sera la conséquence, qui l'arracheront aux rênes qu'il fait en secret. C'est là que réside la solution de la question hollando-belge. J'ajouterai que mon opinion est partagée par les capitalistes hollandais.

— La *Gazette de Prusse* donne en tête de son article de Berlin les détails suivans sur la fête séculaire des francs-maçons :

« Les francs-maçons dont les trois-grandes loges, sous la protection du gouvernement, avec les loges affiliées, comptent à Berlin seulement 1500 membres appartenans à toutes les classes de la société, ont célébré ici le 14 l'anniversaire du jour où le roi Frédéric II se fit recevoir dans leur ordre. A ce qu'on apprend, cette fête a été célébrée avec beaucoup d'éclat dans la loge instituée par Frédéric-le-Grand lui-même, sous le nom de Loge-Nationale-Mère des états prussiens, qui porte aujourd'hui le nom de Les Trois Globes Terrestres. Cette fête a encore été relevée par la circonstance que cette loge a été autorisée à se mettre en possession des beaux marteaux d'ivoire que ce roi avait portés lui-même en qualité de grand-maître de ses francs-maçons, mais qui étaient venus après sa mort dans les mains de particuliers. »

Nous savons de bonne source qu'il a été authentiquement démontré dans une notice historique faite à l'occasion de la fête que le grand roi a montré jusqu'à la fin de sa vie la plus grande bienveillance et la plus grande estime pour la franc-maçonnerie.

C'est ce qui résulte des archives conservées dans les différentes loges, ainsi que des rescrits de cabinet très-flatteurs émanés jusqu'en 1785, et dont il en avait déjà été publié antérieurement, par exemple, dans la *Gazette littéraire* du 23 février 1778. Les dispositions défavorables attribuées au roi sont donc démenties, ou ne concernaient pas la franc-maçonnerie en soi, mais quelques abus particuliers qui ont cessé d'exister depuis. »

ANGLETERRE. — *Londres, 16 août.*

La reine s'est rendue aujourd'hui en cérémonie à la chambre des pairs pour proroger le parlement. Comme on s'attendait que cette prorogation n'aurait lieu que demain, le nombre des paires-ses qui y ont assisté était moins considérable que la première fois.

Le président et les membres de la chambre des communes ont été appelés à la barre, et le président a adressé à S. M. un discours dans lequel il a résumé tous les travaux de la session.

Après avoir donné son assentiment royal à quelques bills, S. M. s'est levée et a prononcé le discours suivant :

« Mylords et messieurs, la situation des affaires publiques me permet de clore aujourd'hui cette longue et laborieuse session. »

» Je regrette que la guerre civile qui désole l'Espagne fasse exception à la tranquillité générale. Je continue à recevoir de toutes les puissances étrangères les plus fermes assurances du désir qu'elles éprouvent de conserver avec moi les relations les plus amicales. »

» Les troubles et les insurrections qui ont malheureusement éclaté dans le Haut et le Bas-Canada, ont été promptement réprimés, et j'ai l'espoir que des mesures fermes et raisonnables, vous mettront à même de pouvoir rétablir la forme constitutionnelle du gouvernement, que de malheureux événemens vous ont forcés de suspendre momentanément. »

» Je me réjouis des progrès qui ont été faits dans mes possessions des colonies, pour l'entière abolition de l'apprentissage des nègres. »

» J'ai vu avec la plus grande satisfaction l'attention que vous avez donnée à l'amélioration des institutions intérieures du pays. Je crois que les changemens introduits dans la loi relative à l'emprisonnement pour dettes, seront à la fois aussi favorables pour la liberté de mes sujets, que pour la sûreté du crédit commercial; je crois aussi que l'église établie recevra une force toujours croissante, de la restriction apportée au cumul des bénéfices. »

» J'ai donné avec plaisir mon royal assentiment au bill pour le soulagement des pauvres en Irlande; je nourris l'espoir que ses dispositions ont été combinées et seront exécutées de manière à ce que, tout en soulageant la misère, elles encouragent les habitudes du travail et de l'industrie. »

» J'ai aussi la confiance que l'acte que vous avez adopté, relativement aux dîmes de l'Irlande, accroîtra la sécurité de ce pays, et lui donnera la paix intérieure. »

» Messieurs de la chambre des communes, je ne puis assez vous remercier de l'empressement que vous avez mis et de la libéralité avec laquelle vous avez pourvu aux dépenses de ma maison, pour le maintien de l'honneur et de la dignité de la couronne. Je vous suis vivement reconnaissant pour le supplément de revenu que vous avez accordé à ma mère bien-aimée. »

» Je vous remercie des subsides que vous avez votés pour les services publics ordinaires et de votre empressement à pourvoir aux dépenses extraordinaires nécessitées par l'état de mes possessions au Canada. »

» Mylords et messieurs, les mesures utiles et importantes dont vous vous êtes occupés, en même tems que l'établissement de la liste civile et l'état du Canada réclamaient toute votre sollicitude, sont une preuve satisfaisante de votre zèle pour le bien public. Vous connaissez aussi les devoirs que vous avez à remplir dans vos comtés respectifs, pour qu'il soit inutile de vous les rappeler. Pour les remplir vous pouvez compter fermement sur mon appui, il ne me reste plus qu'à exprimer l'espoir que la divine providence veuille sur nous tous, et bénisse nos efforts réunis pour le bien être de notre pays. »

FRANCE. — *Paris, 16 août.*

Nous avons annoncé que le prince Louis-Napoléon allait quitter son château d'Arenenberg et la Suisse et qu'ainsi la note de M. de Montebello tomberait d'elle-même. C'était une erreur, la diète helvétique ne sera point dispensée de délibérer sur la note du gouvernement français, car il faut considérer la question sous deux aspects, la question du présent et la question d'avenir. On

comprend que si le prince Louis-Napoléon quittait la Suisse pour y revenir dans quelques semaines, aussitôt que l'ambassadeur de France aurait jugé sa mission finie, la demande du gouvernement français vis-à-vis du vorort serait à recommencer. Or, il est impossible que le prince ou la Suisse puisse se jouer du gouvernement français, et il faut que des garanties contre le retour du prince Louis soient exigées de la Suisse; c'est sous ce rapport que la discussion de la diète, sur la note présentée par M. de Montebello va nécessairement offrir un vif intérêt.

— D'après les bruits qui circulent au palais, il paraît que le *s<sup>r</sup>* Chaltas persiste à soutenir devant le juge d'instruction que les pièces diplomatiques dont il a fourni copie à M. Fabricius avaient été bien réellement soustraites au ministère des affaires étrangères, et qu'il n'a rien inventé, comme on le lui reproche, ce dont il offre de donner les preuves en faisant appeler certaines personnes qu'il désigne. On ajoute, en outre que l'instruction de cette affaire ne se poursuivra pas, et que tout l'embarras du ministère public serait maintenant de trouver une issue autre que le grand jour des débats correctionnels.

Il est inutile de dire que nous ne prenons en rien la responsabilité des bruits que nous rapportons ici. Nous avons seulement à constater que ces *on dit* ont pris depuis quelques jours de la consistance dans le public. (Messenger.)

Du 18. — La lettre suivante de Zurich, 13 août, est de nature à faire connaître que les populations ne sont pas en arrière de la diète fédérale :

« Samedi 11, à neuf heures du soir, la ville de Zurich était toute préoccupée de la note Montebello.

» Le prince Louis était ici à l'hôtel de l'Épée, où se trouvait aussi (par hasard sans doute) l'ambassadeur de Russie, M. Krudner. Tout à coup on apprit que la commune de Oberstrass, située à cinq minutes de Zurich, et faisant partie de la banlieue, venait d'accorder la bourgeoisie au prince Louis, et cela à l'unanimité ! Oberstrass est à Zurich ce que le faubourg St-Antoine est à Paris. Conséquemment (tout le monde le dit) les citoyens d'Oberstrass n'ont accordé la bourgeoisie au prince Louis qu'à l'instigation des citoyens de Zurich.

» J'ai vu les fêtes qui ont suivi l'élection; on a bu et longuement parlé; la France a été presque prise en pitié par ces rudes montagnards qui ne conçoivent pas qu'un capitaine des carabiniers de Thurgovie fasse trembler un trône populaire.

» C'est dans quelques heures que les autorités de Zurich vont faire publier l'acte de bourgeoisie accordée au prince Louis-Napoléon par la commune d'Oberstrass. Ce qui rend les Suisses tout fiers de cet acte, c'est qu'il y a eu unanimité et que l'acte est gratis. D'ordinaire on paie fort cher l'honneur de la bourgeoisie; pour le prince, ils n'ont pas voulu une obole. Le prince est reparti pour Arenenberg; il était ici avec une suite de huit personnes.

» De tout cela, vous pouvez conclure que le prince est citoyen du canton de Zurich, mais il n'acceptera pas, car on ne saurait être citoyen de deux communes; donc, il a une pensée, une intention, la formule d'un parti pris par le peuple. »

— Les dernières nouvelles de Buenos-Ayres nous apprennent qu'aucun changement important n'était survenu dans les relations de l'escadre de blocus avec le gouvernement de la république argentine. Le 12 avril l'amiral Leblanc avait adressé au président une longue lettre dans laquelle il lui faisait les deux propositions suivantes :

1<sup>o</sup> Traiter les Français pour leurs personnes et leurs biens comme les sujets de la nation la plus favorisée, en attendant la conclusion d'un traité;

2<sup>o</sup> Admettre le principe d'une indemnité en faveur de tous les sujets français dont les intérêts ont été lésés par des actes arbitraires du gouvernement de la république argentine.

En cas d'acceptation de ces propositions l'amiral proposait de lever le blocus et de mettre à la disposition du gouverneur une corvette pour transporter en France un chargé d'affaires du président. Le 26, le président déclara qu'il ne pouvait accepter ces propositions; toutefois il déclara que Pierre Lavie avait été mis en liberté et que les Français avaient été délivrés du service de la milice. L'amiral répondit qu'il lui fallait des garanties pour l'avenir et que le blocus ne cesserait que lorsqu'il les aurait obtenues. Le président n'avait pas répondu, les affaires se trouvaient, par conséquent, dans le même état. Depuis, l'amiral s'était rendu à Rio-Janeiro.

— On lit dans une correspondance de Constantinople, en date du 25 juillet, publiée par un journal de Londres :

« Des lettres arrivées de la Perse, par la voie de Trébisonde, nous annoncent un événement que les dernières nouvelles avaient fait pressentir, la rupture de toutes relations diplomatiques entre notre ambassadeur à la cour de Teheran et le gouvernement

persan. L'opiniâtreté avec laquelle le schah a persisté dans son projet de s'emparer de Herat, d'après les conseils de l'ambassadeur de Russie, qui d'ailleurs lui avait conseillé d'attacher à son service des officiers du génie russe, et le mépris avec lequel M. Mac-Neil a été traité par le schah, l'ont enfin déterminé à quitter Herat. Il est maintenant en route pour Tabriz, et de là il se rendra à la frontière de Turquie. Toutefois on croit que le schah ne le laissera pas aller jusque-là, et qu'il lui enverra un messenger pour le rappeler à son poste. Cela paraît d'autant plus probable, que l'armée persane ne parviendra jamais à s'emparer d'Herat; malgré les services que pourront lui rendre les ingénieurs russes. En effet, suivant les dernières nouvelles reçues du camp, les assiégés persistaient toujours dans la résolution de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Leurs communications avec l'intérieur n'étaient pas interceptées, et ils continuaient à fatiguer l'ennemi, lui tuant beaucoup de monde et détruisant ses ouvrages dans de fréquentes et vigoureuses sorties. Il faut ajouter que les provisions sont rares au camp du schah, parce que les paysans refusent d'en envoyer par esprit d'hostilité, et d'un autre côté le schah n'a même pas l'argent nécessaire pour en acheter. Les négocians établis ici attendent avec la plus vive anxiété les prochaines nouvelles, car ils sont convaincus que l'état actuel des choses serait fatal aux opérations commerciales de tout genre. »

#### AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 6 août :

Enfin la réponse du général Espartero, attendue avec tant d'impatience, est arrivée hier au soir à neuf heures. Le courrier était porteur d'une lettre de ce général pour S. M. et d'une seconde lettre pour le président du conseil. Rien n'a encore transpiré au dehors sur la nature de ces dépêches, mais il faut qu'il y ait quelque chose de très-important, car M. le comte d'Ofalia, président du conseil, s'est rendu immédiatement au palais et est resté en conférence avec la reine jusqu'à onze heures. Ensuite il y a eu une réunion de tous les ministres à l'hôtel du président du conseil qui a duré jusqu'à deux heures du matin, et aujourd'hui avant onze heures, le conseil des ministres était de nouveau réuni à l'hôtel des affaires étrangères. Différens bruits couraient à Madrid, mais il n'y avait encore rien de certain.

#### PAYS-BAS. — La Haye, 16 août.

Ces jours derniers est arrivé en cette résidence le vice-amiral Gobius, commandant des forces navales de l'Escaut, dont la direction générale se trouve à Flessingue. Hier matin l'amiral a eu une entrevue avec S. Exc. le ministre de l'intérieur baron Van Doorn de Westwapelle; d'après la récente équipée du prince de Ligne devant Flessingue, il est très-probable que l'arrivée et l'entrevue de cet officier-général ne sont pas étrangères à cet événement.

Du 17. — On nous écrit de Londres, 14 août :

« Hier après-midi a eu lieu à l'hôtel des affaires étrangères une assemblée, car on ne veut pas la nommer réunion, des membres qui composent la conférence; mais le but pour lequel on s'était réuni n'a pas été atteint, car rien n'a été décidé. Lord Palmerston a soutenu, avec beaucoup de vivacité, les intérêts de la Belgique; il a prouvé que la situation des finances et de la dette du royaume des Pays-Bas a été soumise à la conférence d'une manière inexacte; qu'ainsi les calculs et le partage de la dette, basés sur ces données, sont également inexacts, et cela au grand détriment de la Belgique; que, par suite, il est juste de procéder à une révision des 24 articles, et que, suivant des données plus vraies sur la situation financière du royaume lors de la séparation, il constera que la Belgique doit payer annuellement beaucoup moins que la somme fixée par les 24 articles. Ensuite le noble lord a rejeté également le paiement de l'arriéré à faire par la Belgique, par les motifs déjà connus que le traité, lorsqu'il a été signé par le roi de Hollande, ne peut pas avoir de force rétroactive; que la Belgique, par la position de la Hollande, a été forcée de dépenser beaucoup en frais de guerre, etc., etc.

» Cependant la difficulté énoncée en premier lieu est la plus importante et la plus difficile à écarter. Naturellement, les ambassadeurs du Nord, les amis de la Hollande, ont bien pu émettre des doutes sur le fondement que méritaient les assertions de lord Palmerston, mais ils n'ont pu les contredire directement, ni prouver le contraire.

» Il en est résulté que l'on s'est séparé sans avoir rien fait, et que c'est maintenant au gouvernement hollandais de prouver l'exactitude des données produites dans le tems par lui. On m'a assuré que M. Dedel s'est déclaré prêt à convaincre autant que possible, par des pièces imprimées dans le tems, par des journaux, etc., à partir de 1815 jusqu'en 1831, chacun des membres de la conférence, que les bases des calculs ont été conformes à la vérité et à la bonne foi.

» Voilà ce que j'ai appris et j'en ai pris note en toute hâte, car il est tems aussi de finir ma lettre. Je vous ai déjà écrit il y a quelque tems que c'est à l'instigation de la Belgique que la France et l'Angleterre s'opposaient à l'exécution du traité; maintenant ces puissances ont mis leur tactique au grand jour. Vous pouvez du reste compter sur l'exactitude du présent avis, qui m'a été communiqué de source certaine. »  
(Avondbode.)

Gand, 13 août.

Les journaux de Paris nous annoncent aujourd'hui que le gouvernement français a l'intention de former un camp de 30,000 hommes sur la ligne du Rhin. Nous ne chercherons pas à contester l'authenticité de cette nouvelle, nous ne dirons pas qu'elle a besoin de confirmation, mais nous dirons que, fût elle aussi vraie qu'elle est encore incertaine, il ne faudrait pas se presser d'y attacher une grande importance.

Et à ce propos, nous rappellerons les observations que nous fîmes, il y a environ trois mois; alors aussi une concentration de troupes françaises avait eu lieu sur toute l'étendue de nos frontières et l'on y voyait réunis plus de trente mille hommes. Nous avons soutenu qu'il ne fallait pas s'exagérer les conséquences possibles de cette démonstration, qu'il pouvait fort bien se faire, qu'il n'en résultât rien de sérieux, et que ce rassemblement de forces militaires ne servait peut-être qu'à masquer une manœuvre financière.

Et en effet toute cette masse de troupes agglomérées sur nos frontières s'est fondue insensiblement et six semaines après il n'en restait plus de traces. Il était prouvé à l'évidence que le ministère français, ainsi que nous l'avions soupçonné, avait eu recours à un mouvement stratégique uniquement pour enfler son budget.

Si donc il se prépare une nouvelle concentration de soldats français, n'importe sur quel point, il est raisonnable de n'y voir rien de plus grave que dans la réunion de troupes, dont nous fûmes témoins il y a trois mois. L'une, aussi bien que l'autre, pourrait bien n'être qu'une vaine démonstration destinée à couvrir quelque manœuvre diplomatique ou financière.

(Messager de Gand.)

## GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 22 août.

Dimanche prochain il sera tenu un banquet, par souscription, dans les salles du cercle littéraire, pour célébrer la fête anniversaire de S. M. le roi grand-duc. Les souscripteurs sont au nombre de 84; des invitations au corps militaire au nombre de 65 ont été distribuées. Il n'est pas vrai que les bourgmestres et échevins aient fait un appel à la régence pour couvrir en partie les frais de cette fête civique; ces frais sont couverts en totalité par les citoyens qui y contribuent. Tout bruit contraire n'a pu être propagé que par la malveillance.

— Une association qui se donne le titre de *Comité patriotique central du Luxembourg*, vient de publier une espèce de proclamation par laquelle il appelle la population de notre pays aux armes pour se défendre contre toute force quelconque qui tenterait de faire exécuter le morcellement de la province. Cette pièce porte les signatures de MM. Dubois, Printz, Rossignon, Geoffroy, Orban, Biver, Résibois, Servais, Tesch, Kuborn et Nothomb; c'est une faible fraction du nombre des pétitionnaires qui ont invoqué, à Ardenne, la puissance de Léopold contre la conférence de Londres. Ainsi, dans le cas où malheureusement le grand-duché de Luxembourg serait scindé en deux parties, voilà la guerre déclarée aux grands états européens par les missionnaires d'une nouvelle propagande! Nous ne connaissons pas encore les *Comités particuliers* qui travaillent sous la direction du *Comité central*. On les organise probablement dans ce moment. Le public qui voit, dans tout cela, l'avant-scène d'une nouvelle comédie, est sans doute curieux d'en voir le dénouement. C'est un plaisir qui ne lui est pas réservé, parce que l'ardeur militante qui a enfanté la susdite provocation au soulèvement, mourra de sa belle mort comme tant d'autres feux follets engendrés par la glorieuse.

— Tœplitz continue toujours d'alimenter les organes d'un parti qui ne vit plus que sur ses souvenirs. Aujourd'hui la *Quotidienne*, dans un langage remarquable par sa modération, parle longuement de cette entrevue à laquelle on veut donner l'air d'un congrès.

Trois questions politiques secondaires, selon elle, quoique importantes, occupent en ce moment les gouvernements européens, à savoir: les questions d'Orient, de l'Espagne et de la Belgique. Ces trois questions sont secondaires, à ses yeux, parce qu'elles remontent à la révolution de 1830, à ses yeux, qui n'est plus une question pour nous, mais qui est la question principale pour le journal légitimiste; car si elle n'était pas à tout jamais résolue, elle offrirait la perspective de quelque nouvelle restauration.

Sur ces trois questions remuées à Tœplitz, l'organe légitimiste ne doute pas qu'il n'ait été pris des conclusions définitives. A propos de l'Orient, l'empereur de Russie aura dû rassurer ses alliés sur les vues d'agrandissement qu'on lui suppose.

Restent alors l'Espagne et la Belgique. Sur l'Espagne les légitimistes ne se montrent pas fort exigeants. La politique du Nord, c'est-à-dire la politique de l'empereur, membre prépondérant et arbitre suprême des gouvernements monarchiques, laissera l'Espagne se consumer elle-même dans sa révolution, parce qu'ainsi faisant, l'Espagne, préalablement mise en pièces, sortira de ce dévorant creuset ressuscitée et rajeunie! La guerre qui divise ce pays n'est pas de celles qu'on suspend par des protocoles.

On croirait que pour décider une victoire il faudrait envoyer des auxiliaires à l'un des partis; non pas! Voici un moyen plus simple et moins coûteux, c'est de laisser se battre les combattans.

La question hollando-belge, qui est la dernière des trois qu'examine la *Quotidienne*, lui paraît la plus importante. C'est elle, à ses yeux, qui a dû faire le fond des conférences de la haute diplomatie du Nord. Ce n'est pas seulement le traité des 24 articles et l'observation de ce traité qui importent aux puissances monarchiques, la *Quotidienne* l'avoue elle-même. Les intérêts du roi Guillaume ne sont qu'un prétexte; ce qui importe et ce qui inquiète c'est l'influence whig, fortifiée en Belgique depuis l'avènement de la nièce de Léopold au trône d'Angleterre, tel est le motif des souverains du Nord pour vouloir l'adoption et l'exécution du traité des 24 articles, réclamées avec assez d'audace aujourd'hui, et quoique l'on soupçonne ce traité de n'avoir pas été un acte sérieux de la part des grandes puissances monarchiques. Cette exécution, du reste, si on en croit la *Quotidienne*, ne satisfera pas ces puissances; elles voudront davantage. La Belgique est un état neutre, diront-elles, il faut qu'elle se constitue dans toutes les conditions de cette neutralité. Or, un état neutre n'a point d'armée; le roi des Belges doit donc licencier la sienne, et s'il le fait, il ne peut plus gouverner la Belgique, il est livré pieds et poings liés à la Prusse et à la Hollande. On le voit, si les révélations de la *Quotidienne* sont fondées, c'est toujours la ruine de la Belgique que cherchent les puissances du Nord, et l'exécution du traité des 24 articles qu'elles exigent aujourd'hui n'a pour elles d'autre but.

(Journal du Commerce d'Anvers.)

— La presse libérale paraît tenir beaucoup à mettre la *Quotidienne* en cause avec M. de Fabricius. Parce que nous n'avons point admis de confiance ses injurieuses accusations, parce que nous ne nous sommes pas fait les échos de son indignation de commande, elle affecte de nous comprendre dans le blâme qu'elle a mission d'infliger au chargé d'affaires de S. M. le roi des Pays-Bas.

Nous avons pris, en effet, la liberté grande de ne pas considérer les allégations du libéralisme comme des faits démontrés; nous nous sommes permis de sourire du puritanisme de fraîche date, qui s'exposait si maladroitement à d'embarrassantes récriminations. Tous ces grands mots de corruption, de vol, de voies illicites, de fraudes, de flagrant délit et d'escobarderie, prodigués avec tant de faste, ont été réduits, par notre scepticisme, à leur juste valeur. Nous nous sommes permis de citer une anecdote récente que les moralistes nouveaux se sont bien gardés de discuter, et nous avons demandé si, en admettant pour constant des faits qui ne sont rien moins que prouvés, toute cette grande affaire ne se réduisait pas à une partie et à une revanche jouée avec plus ou moins d'habileté par un diplomate qui ne reçoit probablement pas ses fonds secrets pour fonder des prix de vertu.

Mais la révolution belge aux abois, regardait sans doute comme sa dernière planche de salut, la manœuvre de police dont la presse libérale française s'est chargée de proclamer le succès. La misérable scène que nous avons sous les yeux est le chef-d'œuvre de la diplomatie de Bruxelles; c'est sur elle que repose toute la gloire de la Belgique de septembre, et les journaux de Paris qui daignent protéger le trône de Léopold, ne permettent à personne de troubler, par la moindre observation critique, les joies du triomphateur, joies que la première réunion de la conférence de Londres aura bientôt dissipées.

Une austère morale doit être sans doute la règle des gouvernans et des gouvernés, dans un ordre social où tout le monde est à sa place. Ce n'est pas la *Quotidienne* qui veut contester ce principe de tous les tems. Mais il ne suffit pas à nos adversaires politiques de parler morale à tort à travers pour nous réduire au silence; et tout le monde sait comme nous, que sous ces protestations de délicatesse et d'honneur se cachent les très-mesquins intérêts et les pièges grossiers de la préfecture anglaise de Bruxelles.

Quoiqu'il en soit, nous espérons que nos moralistes nouveaux, convertis par leurs propres homélies, n'oublieront pas dans l'occasion leur puritanisme improvisé. Cette année la chambre des députés a voté sans discussion, six cent cinquante mille francs po:

les dépenses secrètes du ministère des affaires étrangères. Ce chapitre sera sans doute rayé à l'avenir du budget de la France. S'il reparait dans une proposition de loi, nous ne voulons pas douter que tous les Catons du libéralisme ne se lèvent en masse pour repousser cette masse de corruption, et la *presse* pourra dire alors avec plus de vraisemblance qu'aujourd'hui : « La diplomatie de juillet ne redoutera jamais se semblables révélations. »

(Quotidienne.)

— Lors de l'incendie qui a eu lieu au palais impérial de Saint-Petersbourg, il s'est passé un fait, qui entre cent autres, témoigne du dévouement et de l'esprit d'excellente discipline qui règnent dans l'armée russe. Au moment où les flammes venaient de pénétrer dans la chapelle du palais, quelques ornemens qui n'avaient pu être sauvés restaient encore et allaient devenir la proie du terrible incendie. Le prêtre voyant lui-même le danger, se dispose à quitter la chapelle; mais au moment de s'éloigner il est tout-à-coup arrêté par la sentinelle placée à la porte de la chapelle, qui lui demande sa sainte bénédiction. Le ministre étonné paraît ne pas comprendre une telle demande dans un moment où chacun ne devait songer qu'à se soustraire au danger imminent. Mais le courageux et fidèle soldat fit bientôt succéder l'admiration du vénérable prêtre, à l'étonnement qu'il avait d'abord montré, en disant : « Je demande votre sainte bénédiction, mon père, parce que je vois que les flammes vont bientôt gagner l'endroit où je suis placé en sentinelle et où mon devoir m'ordonne de mourir. » Et, en effet, quelques minutes plus tard ce généreux militaire, qu'on avait oublié de relever de son poste, a trouvé la mort sous un amas de décombres qu'avait détachés l'incendie.

Nous croyons qu'il est difficile de trouver un exemple de courage plus raisonné et de plus constante fidélité. Toutefois ce n'est pas le seul qu'ait donné la garnison de Saint-Petersbourg lors du désastre dont nous venons de parler, le soldat russe a montré dans cette circonstance tout l'amour et le dévouement dont il est pénétré pour son auguste empereur.

ADMINISTRATION DE LA VILLE DE LUXEMBOURG.

PROGRAMME

Pour la fête anniversaire de la naissance de Sa Majesté le roi grand-duc, qui sera célébrée le 24 août 1838, à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 août 1838.

ART. 1<sup>er</sup>. Cette fête sera annoncée, le jeudi 23 de ce mois, à six heures du soir, au son des cloches de toutes les églises, et de la musique bourgeoise, sur la place Guillaume.

ART. 2. Le jour de la fête, à six heures du matin, l'annonce sera répétée de la manière indiquée à l'article précédent.

ART. 3. A onze heures moins un quart du matin, toutes les autorités constituées et les fonctionnaires publics se réuniront à l'hôtel du gouvernement, pour se rendre en cortège à l'église paroissiale de St-Pierre, où il sera chanté un *Te Deum*.

ART. 4. Il sera établi sur le champ de la foire, au Limpersberg, un jeu de quilles et un mâc de cognac, avec divers prix.

Les amateurs devront se faire inscrire la veille au bureau de police, où ils recevront communication du règlement concernant les jeux.

ART. 5. Il y aura tir à la cible par la société des arquebusiers.

ART. 6. La cloche de retraite ne sera pas sonnée.

ART. Le présent sera soumis à l'approbation du gouvernement général du grand-duché.

Les Bourgmestre et Echevins, SCHEFFER,  
Le Secrétaire de la ville, SCHROBILGEN

Approuvé par dépêche de S. Exc. le lieutenant-général, président de la commission de gouvernement, en date du 13 août 1838, 1<sup>re</sup> div. n° 401, 1838.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A LOUER

UN REZ-DE-CHAUSSÉE TRÈS-COMMODE,  
MARCHÉ-AUX-POISSONS, N° 325,

occupé par les époux FENDIUS.

A LOUER

Le BEL ÉTAGE, sans meubles, dans l'ancienne maison Roeser.  
A Louer également dans la même maison une GRANDE CAVE.  
S'adresser à M. Hoesch.

ADJUDICATION PUBLIQUE

D'UNE

BELLE MAISON D'HABITATION,

Avec jardin y attenant; plus un autre jardin et deux pièces de vignes, le tout situé à Esch-sur-l'Azette, canton de Bettembourg, arrondissement et grand-duché de Luxembourg.

LUNDI, 17 septembre 1838, vers dix heures du matin, M. J.-N. ANDRIN, marchand de tabacs, aujourd'hui établi à Arlon, et ses enfans mineurs, vendront publiquement et à crédit, par-devant M. le juge-de-peace du canton, et par le ministère du notaire MOTTE, d'Esch-sur-l'Azette, leur Maison d'habitation, sise en ce dernier endroit, ensemble avec le jardin de derrière y attenant; plus un autre petit jardin, et deux pièces de vignes, à la proximité de ladite maison, qui contiennent ensemble un bonnier 30 perches.

La maison, contruite en pierres, et assise sur de belles caves, est couverte en tuiles. Elle renferme plusieurs beaux appartemens tant au rez-de-chaussée, qu'à l'étage, avec spacieux greniers au-dessus et écuries à côté. Elle est propre, à cause de l'extrême frontière vers la France, où elle est placée, à tout genre de commerce.

Le jardin, attenant à la maison, et une des deux pièces de vignes, sont en outre garnis de grand nombre d'arbres fruitiers de bonnes espèces.

La vente se fera dans la maison à vendre.

Faute d'un concours d'amateurs suffisant au 6 août, cette vente est fixée au 17 septembre susdit.

VENTE PUBLIQUE

D'UNE

BELLE MAISON D'HABITATION,

située à trois quarts de lieue de Luxembourg, sur la route de cette ville à Mersch,

SAMEDI, 25 du courant, à deux heures de relevée, les héritiers de feu Jean Evert, vivant aubergiste à Bereldange, exposeront en vente publique et feront adjuger au plus offrant et dernier enchérisseur, à crédit, en un ou plusieurs lots, au gré des amateurs,

Une belle Maison d'habitation,

avec dépendances, consistant en de vastes granges, écuries, remises, jardins et une pièce de terre, le tout situé audit Bereldange, en bon état, et très-approprié à y tenir auberge.

La vente aura lieu en ladite maison.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 1838.

MAJERUS, notaire.

Vertraute Reden eines Pfarrers  
an seine Pfarrkinder,

bestehend in:

- Sechs Predigten bei der Aufnahme der Kinder zur ersten heiligen Kommunion;
- Einer Predigt bei der Firmung;
- Zwei Predigten vor der Prozession am heiligen Trohnschmestage;
- Zwei Predigten über das heilige Altarssakrament und in dessen Oktav;
- Sechs Predigten am Tage der Kirchweibe;
- Sieben Predigten am heiligen Charfreitage;
- Sechs Predigten am Allerjeelentage;
- Sechs Predigten an den heiligen Kreuztagen; und
- Sechs Gelegenheitspredigten.

Genehmiget und gutgeheissen von Sr. Hochw. Gnaden des Bischofes der Diözese von Namur, Nikol. J. de Hessel.

Herausgegeben durch Franz C. C. V. MOLITOR, Pfarrer in Betsdorf.  
PRIX : 1 florin 42 cents (3 francs).

MERCURIALES. — 2<sup>me</sup> QUINZAINE DE JUILLET 1838.

NATURE DES DENRÉES.	PRIX MOYENS PAR RASIÈRE,	
	Luxembourg.	Arlon.
Froment.....	7 94 1/2	0 00
Métail.....	7 24	0 00
Seigle.....	0 00	0 00
Orge.....	0 00	0 00
Avoine.....	2 89 1/2	0 00
Pois.....	0 00	0 00
Farine de froment.....	0 00	0 00
Farine de seigle.....	0 00	0 00
Pommes-de-terre d'été.....	0 00	0 00
Idem d'hiver.....	0 00	0 00
Beurre, la livre des P.-B.....	0 71 1/2	0 00
Foin, les 100 livres des P.-B.....	2 21	0 00
Paille, id. id.....	2 45	0 00
Bois de hêtre, la corde.....	4 00	0 00
Id. de chêne.....	0 00	0 00